



# Règlement pour les traitements automatisés de données du Groupe Mutuel

Martigny, septembre 2023

Version 2.0

Afin de faciliter la lecture du présent règlement, toutes les dénominations de personnes ou de fonctions dont le genre grammatical est masculin désignent indifféremment des personnes de sexe masculin ou féminin.

Les références au « Groupe Mutuel » désignent, sauf indication contraire, les sociétés du Groupe Mutuel ou administrées par lui.

## Table des matières

<b>1. Dispositions générales</b> .....	<b>3</b>
1.1. Fondement du présent règlement .....	3
1.2. Sociétés soumises au présent règlement.....	3
1.3. Responsable de traitement .....	3
1.4. Contact.....	3
<b>2. Organisation du système d'information</b> .....	<b>4</b>
2.1. Architecture fonctionnelle .....	4
2.1. Autorisations d'accès .....	4
2.2. Interfaces .....	4
<b>3. Traitements des données</b> .....	<b>5</b>
3.1. But & Finalités .....	5
3.2. Données concernées .....	5
3.3. Source des données .....	5
<b>3.4.</b> Communication de données à des tiers .....	<b>5</b>
3.5. Communication de données à l'étranger .....	6
3.6. Obligations des collaborateurs du Groupe Mutuel, de ses mandataires et prestataires.....	6
<b>4. Mesures techniques et organisationnelles</b> .....	<b>6</b>
4.1. Supports de données .....	6
4.2. Gestion et contrôle des accès .....	6
4.3. Durée de conservation.....	7
4.4. Autres procédures .....	7
<b>5. Droits des personnes concernées</b> .....	<b>7</b>
<b>6. Dispositions finales</b> .....	<b>7</b>

## 1. Dispositions générales

### 1.1. Fondement du présent règlement

Dans le cadre de ses activités, Groupe Mutuel traite des données personnelles au sens de la loi sur la protection des données (LPD), d'une part, en tant qu'organe fédéral dans les domaines de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) et de la loi sur l'assurance-accidents (LAA) ainsi que de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP), et, d'autre part, en tant que personne morale privée, dans le domaine de la loi sur le contrat d'assurance (LCA).

Ce règlement de traitement a pour but d'expliquer de manière transparente comment les données personnelles sont traitées au sein du système informatique du Groupe Mutuel.

### 1.2. Sociétés soumises au présent règlement

Groupe Mutuel est organisé sous forme de Holding regroupant les sociétés suivantes agissant dans le domaine de l'assurance sociale et privée :

- Fondation Groupe Mutuel
- Groupe Mutuel Holding SA
- Groupe Mutuel Services SA
- Groupe Mutuel Assurances SA
- Groupe Mutuel Vie SA
- AMB Assurances SA
- Avenir Assurance Maladie SA
- Easy Sana Assurance Maladie SA
- Mutuel Assurance Maladie SA
- Supra-1846 SA
- Autres sociétés bénéficiant de services de Groupe Mutuel Services SA

### 1.3. Responsable de traitement

En tant que responsable de traitement, Groupe Mutuel assume la responsabilité de la protection et de la sécurité des données et met en place une organisation adéquate par rapport aux risques encourus. Pour les questions relevant du droit de la protection des données personnelles, la Direction est soutenue par un Conseiller à la protection des données (Data Protection Officer - DPO) et pour la définition de la stratégie de la sécurité des données par un Responsable de la sécurité des systèmes d'information (Chief Information Security Officer - CISO).

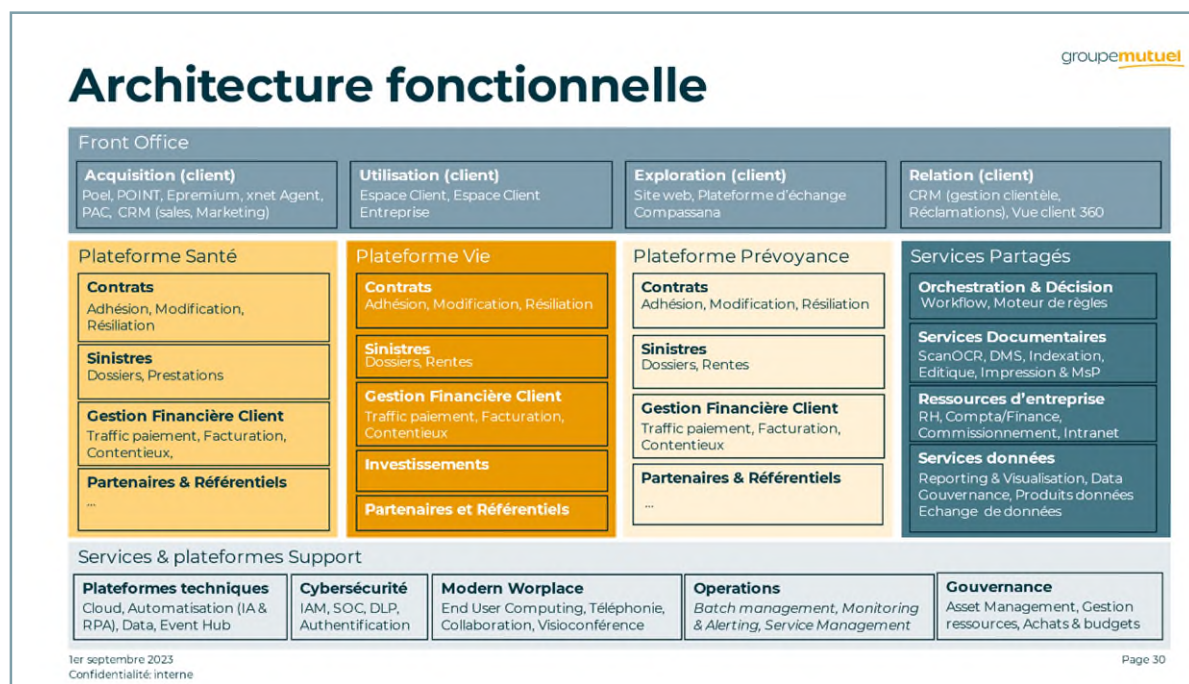
### 1.4. Contact

Toute question relative à la protection des données personnelles du Groupe Mutuel peut être transmise électroniquement à l'adresse électronique suivante : [dataprotection@groupemutuel.ch](mailto:dataprotection@groupemutuel.ch)

ou par courrier postal à :  
Groupe Mutuel  
Data Protection Office  
Rue des Cèdres 5  
Case Postale  
1919 Martigny

## 2. Organisation du système d'information

### 2.1. Architecture fonctionnelle



### 2.1. Autorisations d'accès

Sont autorisés à accéder aux systèmes informatiques du Groupe Mutuel : ses collaborateurs, dans la limite du besoin de leurs fonctions, et ses mandataires et prestataires de services sous-traitants, dans la limite du besoin de leurs obligations.

### 2.2. Interfaces

Plusieurs interfaces permettent le contact direct avec des prestataires externes et fournisseurs de prestations, par exemple dans le cadre de la réception des factures de prestations ou de produits d'assurances utilisant des services de télémédecine.

Il existe également une interface qui permet à certains fournisseurs de prestations, d'accéder en ligne à la couverture d'assurance des assurés.

Dans le cadre de l'utilisation de ces interfaces, les données sont transmises électroniquement. Des mesures pour garantir la protection et la sécurité des données sont mis en place : système d'authentification, chiffrement, technologies avancées de transmission des données, etc.

## **3. Traitements des données**

### **3.1. But & Finalités**

Groupe Mutuel traite des données personnelles dans le but principal d'offrir les prestations d'assurances à ses clients, et en particulier pour préparer la documentation y relative, pour l'examen des documents d'adhésion, pour le traitement et le contrôle des prestations et des paiements, ainsi que pour des projets de recherche, pour développer de la statistique et fournir des renseignements.

### **3.2. Données concernées**

Les catégories de données personnelles traitées sont : les données d'identification et de communication, les données relatives aux contrats, au règlement des prestations, aux litiges, aux primes, au marketing des produits, ainsi que les données des partenaires.

Voici une liste non exhaustive des données traitées par le Groupe Mutuel :

- nom, prénom, adresses, numéros de téléphone ;
- date de naissance et sexe ;
- nationalité et langue ;
- relations familiales et représentants ;
- coordonnées bancaires ;
- appartenance cantonale et/ou communale ;
- numéro d'assuré ;
- numéro d'assurance sociale ;
- données contractuelles
- type d'assurance et de couverture ;
- primes et paiement de primes ;
- subventions ;
- date d'entrée et de sortie ;
- données sur l'état de santé ;
- prestations et participations aux coûts
- fournisseurs de prestations ;
- données de rappel.
- mesures d'aide sociale ;
- ...

### **3.3. Source des données**

Les données personnelles de nos assurés et partenaires proviennent essentiellement de ces derniers ainsi que de personnes et autorités habilitées à fournir des données conformément aux dispositions légales et réglementaires.

### **3.4. Communication de données à des tiers**

Les données personnelles de nos assurés et partenaires ne sont transmises à des tiers que dans les conditions prévues par la loi.

## **3.5. Communication de données à l'étranger**

Des transferts de données à l'étranger sont possibles, notamment dans le cadre de traitements de sinistres à l'étranger ou d'autres prestations de services.

Les serveurs des services cloud utilisés par Groupe Mutuel sont situés en Suisse ou dans l'Union Européenne (UE). Les sociétés offrant de telles solutions informatiques peuvent avoir une maison-mère aux Etats-Unis.

## **3.6. Obligations des collaborateurs du Groupe Mutuel, de ses mandataires et prestataires**

Sur la base d'une convention de gestion administrative, Groupe Mutuel Services SA traite les données des sociétés membres Groupe Mutuel Holding SA et d'autres sociétés.

Groupe Mutuel peut également faire traiter par des tiers des données personnelles, y compris sensibles, dans l'accomplissement de ses tâches. S'il fait traiter des données par un tiers, il veille à ce que celles-ci le soient conformément à ses propres engagements, notamment quant à leur confidentialité, leur utilisation et leur éventuelle communication.

En effet, tant les collaborateurs du Groupe Mutuel que ses mandataires ou prestataires sont tenus contractuellement de respecter leurs obligations en matière de protection des données. Cette obligation ne cesse pas à la fin des relations qui lient ces personnes au Groupe Mutuel.

- Les collaborateurs du Groupe Mutuel sont toutes les personnes bénéficiant d'un contrat de travail, quelle que soit sa durée. Les apprentis et stagiaires sont assimilés à des collaborateurs.
- Les mandataires sont des personnes (physiques ou morales) liés par mandat au Groupe Mutuel et qui agissent au nom et dans l'intérêt de celui-ci.
- Les prestataires sont des personnes (physiques ou morales) auprès desquelles le Groupe Mutuel sous-traite ou délègue contractuellement certaines tâches.

## **4. Mesures techniques et organisationnelles**

### **4.1. Supports de données**

Des mesures techniques et organisationnelles appropriées sont mises en place afin de sécuriser les flux des données, de manière à ce que les personnes non autorisées ne puissent pas accéder, copier, modifier ou effacer des données, notamment lors de leur communication ou lors du transport de supports de données, ni introduire de données dans les supports de données du Groupe Mutuel.

### **4.2. Gestion et contrôle des accès**

Tous les locaux du Groupe Mutuel dans lesquels des données personnelles sont traitées sont protégés électroniquement et/ou physiquement contre l'intrusion de tiers non autorisés.

Les droits d'accès sont attribués non seulement en fonction des besoins professionnels des collaborateurs mais aussi selon leur fonction et leur rôle.

Une authentification personnelle est nécessaire pour accéder au système d'information. Les droits d'accès physiques et logiques sont contrôlés ; ils sont revus périodiquement ainsi que lors



d'événements particuliers. Ainsi, tous les destinataires qui accèdent aux données personnelles du Groupe Mutuel sont identifiés.

En plus du contrôle de l'accès au système d'information, les traitements automatisés de données font l'objet d'une journalisation afin qu'il soit possible de vérifier à posteriori que les données ont été traitées conformément aux buts pour lesquels elles ont été collectées ou communiquées.

### **4.3. Durée de conservation**

La durée de conservation des données est fixée proportionnellement au but visé par leur traitement . Après l'écoulement de la durée de conservation, les données sont anonymisées ou détruites, à moins que le Groupe Mutuel n'ait un intérêt prépondérant à la conservation des données.

### **4.4. Autres procédures**

Des procédures de rectification, de blocage, d'anonymisation, de sauvegarde, de conservation, d'archivage et de destruction des données ont été mises en place afin de pouvoir répondre aux exigences relatives à ces problématiques.

## **5. Droits des personnes concernées**

Les personnes concernées ont le droit d'accéder à leurs données personnelles, le droit à leur remise ou à leur transmission, le droit de s'opposer à leur communication, le droit de demander leur rectification, leur effacement ou leur destruction, ainsi que le droit de saisir en justice une autorité indépendante.

Les demandes y relatives peuvent être adressées par courrier postal au Data Protection Office, accompagnées d'une copie d'un document d'identité officiel, à l'adresse suivante :

Groupe Mutuel  
Data Protection Office  
Rue des Cèdres 5  
Case postale  
1919 Martigny

ou par courrier électronique à : [dataprotection@groupemutuel.ch](mailto:dataprotection@groupemutuel.ch).

Elles peuvent aussi être adressées au Groupe Mutuel au moyen d'un message envoyé depuis le portail client GMnet.

Les données personnelles seront mises à disposition de manière électronique, à moins que la personne concernée ne demande à ce qu'elles lui soient transmises sur support papier.

## **6. Dispositions finales**

Le présent règlement annule et remplace le précédent et pourra être modifié en tout temps et sans préavis par le Groupe Mutuel.

Il est publié sur le site Internet du Groupe Mutuel et porté à la connaissance du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT).